

PIERRE-YVES DUWOYE, LE RECTEUR DU CHANGEMENT ?

Le jeudi 3 janvier, en conseil des Ministres, le gouvernement a nommé Pierre-Yves Duwoye, directeur de cabinet jusqu'à cette date de Vincent Peillon, Recteur de l'académie de Versailles pour remplacer le Recteur Boissinot, à la tête de celle-ci depuis 2004, qui aurait demandé à être relayé. Quatre nouveaux Recteurs ont été nommés lors de ce conseil des Ministres.

Lors de ses neuf années d'exercice, le Recteur Boissinot a profondément transformé le pilotage du système éducatif dans notre académie selon un schéma libéral qui anticipait souvent sur les orientations nationales : déconcentration, renvoi au local, renforcement des pouvoirs des chefs des établissements au détriment des instances élues et de la transparence ont été ses leviers pour gérer la pénurie résultant des suppressions massives d'emplois et mettre en concurrence les établissements selon une logique de performance. Cela s'est traduit par une réduction de l'offre de formation, l'explosion des heures supplémentaires dans les établissements, la remise en cause de la carte de l'Education prioritaire, des expérimentations tous azimut pour promouvoir l'apprentissage précoce, l'Ecole du socle, les masters en alternance et faire éclater la notion de cadre réglementaire...

Le nouveau Recteur, ancien de la promo « Voltaire » à l'ENA, haut fonctionnaire, technocrate, n'est pas un universitaire. Il a été directeur des personnels et secrétaire général du Ministère de l'Education nationale. Comme directeur des personnels, il a coordonné dans le domaine de la gestion des personnels les notes de services en 2005 visant à renforcer les pouvoirs des chefs d'établissements et des IPR sur les carrières et les mutations des enseignants aux dépens de critères objectifs et équitables. Les élus du SNES, par leur représentativité et leur combativité, ont mis en échec l'application de cette orientation managériale dans l'académie, en préservant en particulier la hors classe comme un débouché de carrière pour tous et non pour quelques-uns. En tant que secrétaire général du Ministère, il a supervisé les déclinaisons des milliers de suppressions d'emplois dans les académies durant les années Sarkozy et la mise en place scandaleuse du vote électronique pour les élections professionnelles.

Le 10 janvier, lors de la réunion du CTA qui ne s'est pas tenue à la demande de l'ensemble des organisations syndicales compte tenu de choix contestables et opaques (voir ci-contre et p.4), tout en assurant qu'il ne concevait pas de faire fonctionner l'académie sans dialogue avec ses personnels et leurs élus, il a affirmé que le CTA était un lieu d'information et non de consultation pour la préparation de rentrée.

Le SNES a demandé audience au nouveau Recteur pour porter les exigences de changement des personnels.

RENTREE 2013 DANS LE SECOND DEGRÉ DE L'ACADÉMIE DE VERSAILLES + 400 EMPLOIS, + 3123 ÉLÈVES, -3021 EMPLOIS ENTRE 2007 ET 2012

Dans ses vœux adressé à la communauté éducative, Vincent Peillon a déclaré que les personnels avaient « connu des années difficiles » et que ces dernières étaient « finies ». L'Ecole est redevenue la priorité de la nation et, après dix années de suppressions massives dans l'Education nationale, la fin du dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux dans l'Education nationale se traduit par 3764 créations d'emplois dans le Second degré dont 400 pour l'académie de Versailles à la rentrée 2013.

Cette inversion de tendance qui est à porter à l'actif des luttes des personnels ces cinq dernières années à l'initiative du SNES et de la FSU est positive mais problématique et insuffisante. Les emplois nouveaux dans l'Education nationale sont financés par redéploiement au sein de la Fonction publique où les suppressions d'emploi se poursuivent sur un rythme identique aux années Sarkozy. Ils servent à poursuivre des réformes et des orientations combattues par les personnels : socle commun, réformes des lycées, des langues vivantes, dynamitage de l'Education prioritaire, master en alternance en guise de formation pour les néo-enseignants, contractualisation des moyens... Ils ne couvrent pas la hausse des effectifs dans le Second degré et ne vont déboucher sur aucune amélioration concrète des conditions d'études des élèves et d'exercice des personnels l'an prochain.

Le comité technique académique où devait être présentée la répartition des moyens pour la rentrée 2013 ne s'est pas tenu jeudi 10 janvier à la demande unanime des organisations syndicales qui ont demandé sa transformation en groupe de travail. Les choix effectués dans la répartition des moyens, en dehors de toute discussion préalable, préfigurent des orientations en terme de politique éducative lourdes et contestables.

Le CTA est reconvoqué le jeudi 17 janvier (pour vous tenir informé, notre site www.versailles.snes.edu).

EN GUISE DE MOYENS NOUVEAUX, 1200 ÉTUDIANTS-CONTRACTUELS DANS L'ACADÉMIE

La totalité des moyens nouveaux à l'échelle nationale comme à l'échelle académique est constituée par le recrutement anticipé sur la session de 2014 d'étudiants de M1 qui seront payés sur la base d'un mi-temps (soit 60% du SMIC) pour faire un service de 6 heures alors qu'en 2009, avant la réforme Chatel, au même niveau de recrutement, ils étaient rémunérés à temps plein avec le statut de fonctionnaire stagiaire. Dans le même temps, ils devront accomplir leur année de M2 et se préparer aux épreuves d'admission du CAPES en juin 2014 dont le nombre de postes devrait correspondre à 93% des recrutements ainsi effectués, ce qui représente une charge de travail intolérable.

Le Ministère utilise la crise de recrutement que le pouvoir précédent a organisé pour, sous couvert d'urgence, reproduire sur une grande échelle un modèle dénoncé et combattu : celui scandaleux des masters en alternance (formation sur le tas, recours à une nouvelle forme de précarité...) qui le dispense des mesures ambitieuses que nous demandons (pré-recrutements avec le statut d'élèves-fonctionnaires et sans autre contrepartie que de servir l'Etat après la réussite au concours, décharge de service pour les AED préparant les concours, aides sociales aux étudiants ...). Les universités sont censés en l'espace de quelques semaines refaire leur maquette de master pour l'ouverture des épreuves d'admissibilité en juin 2013 !

Au total, ce sont 1200 étudiants dans l'académie qui devraient être recrutés. L'objectif ne sera pas sans doute atteint au vu des conditions imposées, ce qui va se traduire par le recrutement de davantage de non titulaires.

L'affectation de ces étudiants-contractuels qui doivent être à proximité de leur centre universitaire pour suivre l'année de master 2 menace également d'avoir des conséquences lourdes sur le mouvement intraacadémique.

Le SNES continue d'exiger la création d'emplois stagiaire à part entière et de véritables pré-recrutements.

RENTREE 2013 : « LES ANNEES DIFFICILES SONT ELLES-FINIES ? »

DANS LES COLLÈGES ET LYCÉES, PAS DE PERSPECTIVES D'AMÉLIORATION ET DES RÉFORMES QUI SE POURSUIVENT

L'académie de Versailles connaît une hausse sensible de ses effectifs dans le Second degré aussi bien en collège qu'en lycée. Amorcée il y a deux ans, cette tendance est destinée à se poursuivre.

Les moyens supplémentaires donnés à l'académie de Versailles qui possèdent les effectifs moyens par classe parmi les plus élevés en France n'entraînent aucune amélioration des taux d'encadrement comme le montre le tableau ci-contre.

Evolution entre la rentrée 2013 et la rentrée 2012	effectifs	emplois	% heures supplémentaires	H/E (heures par élève)
collège	+ 2370	+ 192	+ 0,12%	+ 0,003
segpa	-127	-	-	-
RAR		+ 37		
lycée (voie générale, technologique et professionnelle)	+ 2447	+ 81	-0,26%	-0,014
Remplacement		+ 90		
Total	+ 4631	+ 400	-0,19%	

Ce tableau compare la situation de prévision à prévision. L'opacité entretenue sur de nombreuses données par l'Administration empêche de faire des comparaisons fiables sur certaines données de constat à prévision.

Dans les collèges, depuis longtemps asphyxiés par les suppressions massives d'emplois, la situation est encore aggravée par une progression du nombre d'heures supplémentaires.

Dans les lycées, l'appréciation de la situation est rendue difficile par le maintien d'une répartition opaque des moyens avec la fusion de ceux de la voie générale et technologique et de ceux de la voie professionnelle. Face à la pénurie des moyens qui perdurent, l'Adminis-

tration est cependant incitée à utiliser les ressorts de flexibilité contenus dans les réformes Chatel des lycées qui ont été maintenues (tronc commun pour regrouper des élèves de séries différentes et maximiser le nombre d'élèves par classe, mise en cause des heures de décharge statutaire...) et contre lesquels il faut continuer à s'opposer.

LA POURSUITE DU DYNAMITAGE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE ?

37 emplois supplémentaires sont consacrés à l'Éducation prioritaire par le nouveau Recteur. Mais, d'une part, ces moyens supplémentaires sont destinés à des établissements choisis selon des critères opaques créés par le Recteur Boissinot pour réduire de moitié le nombre d'établissements éligibles dans notre académie selon les classements précédents (voir notre site pour la liste des établissements choisis et exclus). Et, d'autre part, ces 37 emplois

doivent se traduire par la création de poste d'enseignant d'appui dans les établissements concernés sur le modèle des Réseaux ambition réussite mis en place en 2006 sous le Ministère de De Robien.

Le SNES a fortement contesté ces choix sur le fond et la forme. Il n'est pas opposé à une modification de la carte de l'Éducation prioritaire. Mais celle-ci doit reposer sur des critères discutés et transparents et ne pas s'inscrire dans une stratégie a priori de réduction du nombre d'établissements, au motif de ne pas diluer des moyens globalement insuffisants.

Les moyens supplémentaires doivent permettre de diminuer le nombre d'élèves par classe, de créer des dédoublements et du soutien scolaire, d'accorder des décharges de service pour faciliter le travail en équipe et la concertation. Or, dans sa répartition des moyens, le Recteur Duwoye convertit ses moyens d'enseignement supplémentaires en moyen de pilotage pédagogique par la création d'enseignant d'appui, recruté sur poste profilé par les C/E et les IPR, pour organiser et coordonner les projets à l'intérieur des établissements, et accessoirement enseigner.

Le Recteur a refusé en l'état de revoir la liste arbitraire des établissements dit protégés arguant du manque de temps pour définir de nouveaux critères d'ici la rentrée 2013 et déclarant attendre les choix du Ministre avant d'opérer tout nouveau classement. **Il s'est déclaré prêt en revanche à revoir la nature des moyens supplémentaires pour les établissements concernés : abondement de la DHG pour favoriser la diminution du nombre d'élèves par classe, les demi groupes plutôt que la nomination d'enseignants d'appui.**

Les arbitrages seront connus lors du CTA qui doit se réunir le jeudi 17 janvier après midi.

	effectifs	emploi	H/E
Yvelines			
collège et SEGPA	420	25	-0,001
lycée	471	32	-0,004
total	911	87	
Hauts de Seine			
collège et SEGPA	243	15	-
lycée	366	25	-0,003
total	593	41	
Essonne			
collège et SEGPA	677	53	0,002
lycée	1041	23	-0,003
total	2003	76	
Val d'Oise			
collège et SEGPA	583	99	0,093
lycée	569	1	-0,022
total	1124	100	

Évolution des moyens par départements entre la rentrée 2013 et la rentrée 2012 de prévision à prévision. Le total est la somme lycée, collège, SEGPA et ERAS.